

Règlement de participation au BioMARathon France Occitanie 2026

Contexte

Le BioMARathon Occitanie Catalogne est un événement de science citoyenne, sur le modèle de l'initiative lancée par l'Institut de Ciències del Mar (ICM-CSIC) en Catalogne, animé par le CPIE Littoral d'Occitanie et le Biodiversarium dans le cadre du réseau Sentinelles de la Mer Occitanie et des projets et réseaux ALIEN-OCCICAT.

Il s'agit d'un challenge amical qui se déroule du 2 mai au 15 octobre 2026 et encourage les citoyens à photographier la flore et la faune du littoral : petits fonds, plages et lagunes de l'Étang de Thau (Hérault – 34) à Cerbères (Pyrénées orientales – 66). Toutes les observations doivent être postées sur la plateforme MINKA.

Objectifs généraux du BioMARathon Occitanie

- Recenser la biodiversité marine et côtière d'Occitanie à l'aide des observations citoyennes.
- Approfondir les connaissances sur les espèces des écosystèmes marins et du littoral, ainsi que sur leurs schémas de répartition temporelle par l'analyse proposée par les chercheurs associés aux données collectées.
- Sensibiliser à la richesse de la biodiversité marine et transformer la perception sociale de nos plages, en les présentant comme des écosystèmes vitaux.
- Mettre en relation les citoyens avec la communauté scientifique.
- Accroître la participation citoyenne à l'étude de la biodiversité marine et côtière.
- Produire des rapports sur la participation globale et locale, et partager les leçons apprises.
- Identifier les espèces non-indigènes déjà présentes et mieux cerner leur dispersion.

Conditions de participation

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Disposer d'un compte sur MINKA (nécessité de créer un compte pour participer – voir guides et tuto sur notre site internet) ;
- Les observations doivent provenir de différents organismes et avoir été réalisées entre le premier week-end de mai et le 15 octobre 2026 ;
- Les observations doivent toutes contenir les photographies prises pendant la période définie et concerner la zone prévue (voir sur le site) ;
- Les observations comptant pour le challenge doivent être publiées sur la plateforme de science citoyenne MINKA et avoir atteint le « niveau de recherche » ;

Définition des observations ayant atteint le « niveau de recherche » : Sont considérées comme des observations de « niveau recherche » celles qui contiennent une ou plusieurs photos, avec leur localisation indiquée sur la carte, la date et la validation par la communauté jusqu'au niveau de l'espèce.

Dans le cas des genres, ce sont les responsables de la gestion des données de la plateforme qui évaluent si celles-ci peuvent obtenir le « niveau recherche » ou non.

En cas d'observations multiples portant sur le même sujet (un même spécimen dans différentes postures), nous recommandons de regrouper toutes les photos dans une seule

observation. Dans le cas contraire, elles seront classées comme « fortuites » et ne pourront pas obtenir le « niveau de recherche ».

Les photographies où les espèces qui ne peuvent être identifiées par la photo jusqu'au niveau du genre ou de l'espèce ne pourront pas obtenir le « niveau de recherche ».

Recommandations pour la pratique d'activités en milieu naturel

- Respecter l'environnement et éviter tout dommage à la nature ;
- Se renseigner et respecter la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement, d'autorisation d'ancrage et de plongée ;
- Respecter l'ensemble des usages et les autres pratiquants ;
- Prendre des photos de la faune à une distance raisonnable et ne manipuler aucun spécimen de faune, flore ou minéral ;
- Ne laisser aucun déchet et les ramasser.

Propriété intellectuelle des données

- Authenticité des observations

Les observations postées par un compte participant sont présumées authentiques et non plagiées.

Le non-respect de cette condition entraînera l'exclusion de cette compétition amicale et la suppression des données qui enfreignent les politiques de MINKA.

- Propriété et usage

Toutes les observations publiées sur la plateforme :

- Restent la propriété de leur auteur et ne peuvent être utilisées commercialement sans accord préalable ;
- Peuvent être téléchargées et versées vers des référentiels mondiaux, où elles sont mises à la disposition de la communauté scientifique et de gestionnaires de la biodiversité ;
- Les photos ne peuvent être utilisées que pour analyse scientifique ou contribution à la connaissance de la biodiversité. Elles ne peuvent en aucun cas servir à de la communication, promotion ou utilisation graphique pour d'autres objectifs que le BioMARathon ;
- Le CPIE Littoral d'Occitanie peut contacter tout contributeur pour faire une demande d'usage dont les conditions seraient partagées et validées si cela devait sortir du cadre du BioMARathon ou MINKA.

Sélection des lauréats par catégorie

Pour déterminer les lauréats, il sera tenu compte en premier lieu, le nombre total d'espèces observées par chaque compte ayant atteint le « niveau de recherche », en considérant également le nombre d'observations ayant le statut « niveau de recherche » entrées sur la plateforme.

Les catégories ouvertes pour la session 2026 sont :

- Public scolaire (-SCO)
- Professionnel et professionnelle engagé.e (-PRO)
- Observateur et observatrice citoyen.ne

Cette désignation de participation sera à inscrire dans votre profil utilisateur, en notant cela dans votre nom utilisateurs : à la suite de votre nom ajouter “-sco” ou “-pro”. Sans cette information, votre contribution sera d’office attribuée à une observation de la catégorie « observateur et observatrice citoyen.ne ».

Processus d'annonce et d'acceptation des prix

- Annonce des gagnants : les noms seront publiés sur le site web de BioMARathon et l'équipe organisatrice contactera les gagnants via email;
- Délai d'acceptation : les gagnants disposent de 5 jours ouvrables à compter de la notification pour accepter le prix ;
- Réserve de remplaçants : si un gagnant n'accepte pas le prix, un remplaçant sera sélectionné. S'il n'y a pas de gagnants valides, le prix sera déclaré vacant le 30 novembre 2026 ;
- Restrictions : un même participant ne pourra pas gagner dans plus d'une des catégories.

Conditions et droits en lien avec MINKA et l'organisation

- Droits d'utilisation : les participants acceptent les conditions d'utilisation de la plateforme, et peuvent choisir les droits relatifs aux données publiées sur la plateforme. Consultez le document « Conditions générales d'utilisation de MINKA ».
- Clause de non-responsabilité : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes techniques affectant le concours.
- Modifications : les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou de suspendre le concours pour des motifs valables.